



Acteur PRAP IBC

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE - INDUSTRIE/BTP/COMMERCE

PRAPI – V2022

MODALITÉS

-  14h- 2 jours
- Travail intersession : 4h
-  4 à 10 personnes max

- Présentiel
- Distanciel
- Mixte

PUBLICS

Ensemble des professionnels des secteurs Industrie, BTP, Commerce et activité de bureau

PRE-REQUIS

Aucun

DELAI D'ACCES

Toute l'année (dans les 3 mois après l'inscription)

INTERVENANT

Formateur titulaire du certificat « Formateur PRAP IBC » valide

CONTACT

MSA Services MPS
Service formation
78 Voie du TOEC
31 064 Toulouse Cedex 9
05 61 10 40 09
formation@msaservices-mps.fr
Personne en situation de handicap, nous contacter.

OBJECTIFS

- Prévenir les risques professionnels par des actions concrètes ou par des remontées d'informations sur les risques réels rencontrés dans les situations de travail du quotidien.
- Prendre une part active dans l'amélioration des conditions de travail.

PROGRAMME

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.

- Les enjeux de la prévention
- Les acteurs de la prévention et le rôle de l'acteur PRAP.

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé.

- Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie
- L'activité de l'humain au travail,
- Les risques d'atteinte à la santé et des causes responsables.
- Outils d'analyse de l'activité (grille d'observation)

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.

- Les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts
- Les pistes d'amélioration de sa situation de travail
- La communication et les remontés d'informations aux personnes concernées

METHODES PEDAGOGIQUES

- Principe de formation-action : Travaux d'intersession avec des situations de travail réelles du stagiaire.
- Alternance théorie et études de cas.
- Questionnaires, quizz et jeux de rôles.
- Échanges sur les pratiques menées en situation réelle des participants.
- Expérimentation des différentes méthodes et outils.

MATERIEL

- Moyens audiovisuels.
- 1 caisse avec poignées et 1 caisse sans poignées.
- Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associée.

SANCTION / VALIDATION

- Quizz, questionnaires.
- Une évaluation de chaque compétence à partir du guide de l'épreuve certificative de la formation de l'acteur PRAP IBC et des grilles certificatives de l'INRS : évaluation écrite.
- Remise d'une attestation de suivi de la formation.
- Délivrance du certificat «D'ACTEUR PRAP IBC» sous conditions d'avoir suivi la totalité de la formation et donné satisfaction aux évaluations